JACQUES DE VINTIMILLE

SUITE (1).

Qui ne la connaît, cette douloureuse, cette sanglante histoire des discordes civiles qui ont déchiré notre patrie pendant la seconde moitié du seizième siècle ? Les ruines qu'elles ont amoncelées sur notre sol subsistent encore, au milieu de ruines plus récentes. Sous la minorité de Charles IX, une famille illustre, celle des princes de Lorraine, plus populaire, plus influente que celle du roi, ose aspirer à la couronne, et, pour y atteindre, déploie toutes les ressources de son génie. Sauver la foi catholique, affermir la monarchie, tel est le prétexte dont elle colore ses entreprises ; chasser les Valois du trône, en éloigner les Bourbons, tel est le secret de sa politique. Catherine de Médicis, mère du roi, qui administre les affaires du royaume comme régente, quoiqu'elle n'en ait pas le titre, seconde en les maudissant, ces ducs de Guise qu'elle redoute : elle ménage, pour les leur opposer, les chefs du parti calviniste, qu'elle hait. Mais, pour l'honneur de la France, Michel de l'Hospital était alors investi de la dignité de chancelier. Né à Aigueperse, en Auvergne, d'un médecin qui suivit le connétable de Bourbon dans son exil, il n'avait pu rentrer lui-même en France que grâce à l'intervention du cardinal de Lorraine. Cette circonstance n'affaiblit point son dévouement au roi et à

(1) Voir les précédentes livraisons.

l'Etat ; et voyant dans la protection envahissante des Guises un danger pour la royauté plutôt qu'une force pour le catholicisme, convaincu d'ailleurs qu'on ne ramène pas les esprits en irritant les courages, il se déclara pour la tolérance, au risque de mécontenter les deux partis, et s'efforça de la faire prévaloir dans les conseils de la reine-mère et de son fils.

C'est à son instigation, et dans cet esprit, que fut rendu l'édit du 17 janvier 1562, qui accordait aux protestants, entre autres droits, celui de s'assembler pour l'exercice de leur culte, mais seulement hors des villes.

Dans ces difficiles conjonctures Vintimille pensa que le devoir du parlement était d'appuyer une mesure qui avait pour objet de prévenir la guerre civile. Il connaissait le chancelier de l'Hospital ; il avait foi dans l'expérience et la droiture de cet intègre homme d'Etat. Il résolut de montrer la même sagesse, fallût-il encourir les mêmes haines; ajoutons qu'il fit la même violence à ses affections; car, s'il devait moins aux princes de Lorraine que le chevalier, il avait vécu longtemps dans leur société et reçu le meilleur accueil dans leur maison.

Mais la majorité du parlement de Bourgogne ne partagea pas sur ce point les idées de Vintimille : tous les parlements du royaume, il faut le dire, étaient alors dévoués à la maison de Guise. Le parlement résista donc à l'enregistrement de l'édit, et députa vers le roi deux conseillers, afin de lui adresser des remontrances.

Cependant Gaspard de Tavannes, qui était lieutenant-général pour le roi dans la province, et qui fut plus tard l'un des instigateurs de la Saint-Barthélemy, après avoir expulsé de Dijon quinze cents calvinistes qui s'étaient réunis en armes dans un même quartier, avait fait arrêter comme suspects, puis bannir par la justice de la ville,

plusieurs conseillers au parlement. Vintimille, qui s'était montré favorable à l'enregistrement de l'édit, fut compris dans cette proscription.

Les remontrances du parlement, présentées avec beaucoup de force et d'éloquence par un de ses députés, Jean Bégat, ayant obtenu l'approbation royale, cette compagnie judiciaire, le 1er juillet 1562, enjoignit à tous ses membres de prêter un serment contenant confession explicite de leur foi, conformément aux articles accordés en Sorbonne en 1543 ; elle décida en même temps que ceux qui refuseraient de prêter ce serment n'auraient plus droit aux entrées ni voix délibérative. Les conseillers exilés par Tavannes ne se soumirent, on le comprend, qu'avec une extrême répugnance à l'accomplissement de cette formalité. Vintimille pourtant n'hésita pas, car il était sincèrement attaché au catholicisme ; mais voyant que plusieurs de ses collègues paraissaient mettre en doute sa sincérité, il n'attendit pas qu'on se portât sur sa personne à de plus grands excès, et quitta la France (1).

Le chancelier de l'Hospital lui-même n'était pas traité avec plus de ménagement par ses ennemis. On l'appelait

(1) C'est ce qui résulte d'un sonnet de Vintimille à Jean Tixier, secrétaire du roi, que l'on trouve à la suite du poème intitulé : *Carmen saturnalitium*. « Dis à Tixier, s'écrie-t-il, en s'adressant à son livre :

Que j'ay des estrangiers mieux aimé le repaire
Quand le peuple françois estoit tant irrité.
Di luy tout hardiment que je quittay la France
De bon cœur, quand j'y vei toute cruelle outrance
Régner plus qu'en Sithie (austère religion);
Quand j'y vei Mars sanglant au milieu des campagnes
Abandonner au vent ses sanglantes enseignes,
Pour empescher le cours de la Religion. »

huguenot, athée : *Homo doctus*, disait-on, *sed verus atheus*.

C'est vers cette époque que Vintimille composa son *Carmen saturnalitium* (poème saturnal), dont le titre contient peut-être une allusion à la licence effroyable de ces temps de fanatisme. Il est dédié à Maclou Popon, et je me figure que Vintimille le lui envoya comme un de ces légers présents que l'on faisait à ses amis pendant les Saturnales romaines. Ce poème latin comprend environ deux cents vers. Il parut à Lyon en 1564 (1), accompagné d'une traduction en vers français, par Pierre Trédéhan, Angevin, qui avait inséré dans le même volume une traduction du dialogue de Platon, intitulé *Théagès, ou De la Sapience*, et une épître en vers français, adressée à Vintimille. Vintimille, de son côté, avait écrit, à la suite du *Carmen saturnalitium*, les vers suivants, qui servent comme de préambule à la traduction française de ce poème :

A Maclou Popon, conseillier, etc.

ÉPIGRAMME.

Je sçay que si, Maclou, tu fais ta douce lime
Passer dessus ma lourde et raboteuse rime,
Tu trouveras de quoy fascheusement limer :
Aussi le temps auquel je me mis à rimer
Ne pouvoit apporter qu'un grossier style et rude.
Tu sçais que le poète ayme la coye estude,
J'estoy de tous côtez par guerres tourmenté :
Le carme doit de crainte estre tout exempté,

(1) Il doit avoir été composé vers la fin de 1562, car le privilége du roi qui en autorise l'impression est du 5 janvier 1563.

A tous coups me sembloit veoir la poignante pointe
De la dague meurtrière estre à mon gosier jointe.
Brief, fust que je dormisse ou prinse le repas,
Toujours frayeur de mort me suyvoit pas à pas.
Parquoy sans nul esgard, tu te mettras à lire
(Comme juge esbahi) ce que j'ay pu escrire (1)

Le *Carmen saturnalitium* n'est qu'une sorte d'épître familière, mais pleine de grâce, de bonhomie et de finesse. Maclou ayant été appelé auprès du roi pour affaire (2), Vintimille lui souhaite un heureux voyage, et le prie d'aller visiter leurs communs amis,

leur donnant à l'entrée
Un millier de saluts, en recevant aussi.

Peut-être, lui dit-il, *entre-mi les risées*, car vous ne travaillerez pas toujours, vous arrivera-t-il à l'un ou à l'autre de prononcer mon nom, mais sur le ton de l'amitié ;

(1) Si le *privilége* de l'imprimeur n'attribuait expressément à Trédéhan la version française du *Carmen saturnalitium*, nous inclinerions à penser qu'elle est de Vintimille lui-même, surtout après avoir lu cette dédicace. Dans un siècle où l'érudition était comme inséparable des talents, il n'était pas rare qu'un poète publiât ainsi ses productions dans plusieurs langues à la fois.

(2) Il s'agissait sans doute du démêlé que Popon et le conseiller de Récourt, commissaires députés du roi pour l'exécution de l'*édit de pacification*, eurent avec Gaspard de Saulx-Tavannes, en 1563. Popon avait assisté, le 27 janvier 1561, à la conférence tenue en présence du roi entre les docteurs catholiques et les ministres de la religion réformée, et dans laquelle on s'était principalement occupé du culte des images. Voir l'abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Dijon, 1745, in-fol., 2e partie, pag. 164 et suiv.).

et alors, si le proverbe est vrai, les oreilles me tinteront. Puis, il le félicite de ce qu'il va voir le chancelier de l'Hospital, *Xénie*, du mot grec *xénos*, en latin *hospitalis*, par allusion au nom du chancelier. Vous pourrez, continue-t-il, entendre commenter par ce grand homme et recueillir comme à leur source les lois qu'il promulgue chaque jour pour le bien de l'État. N'ayez garde pourtant d'ajouter à ses fatigues ; essayez plutôt de le distraire ; entretenez-le de poésie, car

> Ès saussayes il aime encore se desfascher,
> Et sous les bois branchus tout le jour se cacher,
> Mesmes les faunes suyvre et tout lascif satyre ;
> La petite bruière et quelquefois Tityre
> De tuyaux de ségüe, ensemble joints, chanter.

Et ne craignez pas de l'importuner par vos visites : il sait qui vous êtes ;

> De Popon se souvient, cognoissant son sçavoir.

N'est-ce pas lui qui nous a jugés dignes des emplois que nous occupons ? Non, jamais je n'oublierai tout ce qu'il a fait pour moi !

Mais peut-être, avec un sourire : Ce bon Rhodien, vous dira-t-il, cet aventurier, ce soldat, se mêle donc aussi de poésie ? Est-il fou ? Ne sait-il pas que, pour escalader le double mont, il faut être *soutenu par les Grâces, et convoyé par les Muses* ? — Répondez que c'est en marchant sur ses traces et malgré moi que je suis devenu poète. Suit une fiction, dans laquelle Vintimille amène ingénieusement l'éloge du chancelier. Une des Muses, Erato, après avoir rappelé tout ce que l'Hospital a fait pour le jeune roi et pour la France, trace de lui ce portrait :

Il n'est sanctifié par une agraphe d'or ;
Ses vêtements ne sont de pourpre somptueuse,
N'encor moins enrichis de pierre précieuse ;
Mais il est d'un habit tout simple et propre orné.

Elle le montre debout, au milieu des partis contraires, et comme sur les ruines de la patrie :

Il résiste, puissant contre la grand' tempeste.

Vintimille s'applaudit alors de n'être point lui-même au timon des affaires : et quel homme sage eût voulu d'un tel honneur au prix d'une telle responsabilité !

. . . . . J'envoye aux dieux supresmes
Et prières et vœus : les suppliant qu'ainsi
Ne me veuillent jamis charger de tel souci ;
Mais qu'aux heures d'esbat, sans plus, veuillent permettre
Aux muses de chanter, plaisans jeux entre-mettre,
Et avec les amis venir perdre les nuicts,
L'esprit par ris et vin tout deschargé d'ennuis.

Souhait de poète, mais qui dénotait chez un homme habitué comme Vintimille à la vie active, plus de lassitude et de découragement que d'indifférence !

Telle est à peu près l'économie de ce petit poème, dont les exemplaires sont devenus fort rares. Voulant en détacher quelques morceaux, nous avons dû, pour la commodité du lecteur, préférer au texte latin, qui a plus de grâce, la version française de Trédéhan.

Cependant le zèle intempestif des parlements portait ses fruits : la guerre civile exerçait partout ses ravages. Les progrès du parti calviniste, qui venait de s'allier avec les Anglais, forcèrent le conseil de la régence à publier, le 19 mars 1563, un nouvel édit, qui fut appelé

édit de pacification, et qui faisait au culte réformé des concessions beaucoup plus étendues que l'édit de 1562. Le parlement de Bourgogne formula aussitôt de nouvelles remontrances ; mais les temps étaient changés ; elles furent mal accueillies, et des lettres patentes du roi du 26 mai 1563, prescrivirent à la cour l'enregistrement et la publication de l'édit. Elles lui enjoignirent en outre de laisser rentrer dans son sein, sans leur imposer de conditions, les conseillers qui en avaient été exclus ou qui s'en étaient éloignés. Le parlement hésita d'abord ; mais enfin il se rendit. Vintimille revint alors à Dijon.

Déjà le chancelier de l'Hospital, dont l'activité suffisait à tout, se préoccupait de réformes à introduire dans l'administration de la justice, et préparait la célèbre ordonnance de Moulins, que celles de Louis XIV n'ont fait en quelque sorte que reproduire. Vintimille, consulté, prit une très-grande part à ces travaux préliminaires, avec Claude Lefèvre, premier président du parlement de Bourgogne ; et tous deux furent appelés à leur donner la sanction dans l'assemblée des notables de Moulins, en 1566, honneur auquel le chancelier n'associa que cinq membres des autres parlements.

Vintimille reçut bientôt une nouvelle et non moins importante commission. A la sollicitation des États de Bourgogne, le parlement, depuis quelques années, avait décidé qu'il serait procédé à la réformatiou, interprétation et ampliation de la coutume qui régissait cette province.

Le roi Charles IX ayant accordé à cet effet des lettres patentes en 1567, Jean de Guesle, premier président, du consentement et avis des députés des trois États, s'associa pour rédiger ce nouveau code les deux jurisconsultes

les plus distingués du parlement, Jacques de Vintimille et Jean Bégat.

Le premier président fit ensuite notifier la commission par tous les bailliages et siéges principaux de la province de Bourgogne, et en même temps ajourner les députés de chaque bailliage pour apporter par-devant les commissaires les procès-verbaux des conférences et avis sur la réformation.

Et le 30 décembre 1568, de Vintimille et Bégat, conseillers, réunis en commission avec le premier président de la Guesle, dans son hôtel, en présence de Claude de Bretagne, aussi conseiller, de Marc Fyot, avocat et conseil des États, et de Lazare de Souvert, commis greffier desdits États, commencèrent leurs opérations : ils en prononcèrent la clôture le 23 septembre 1569. Ce travail avait donc duré environ neuf mois, pendant lesquels les commissaires s'étaient réunis plusieurs fois chaque semaine. Les cahiers rédigés par eux comprenaient 391 articles.

La commission dressa, l'année suivante, les procès-verbaux de la réformation, avec le concours de Fiacre Hugon de la Reynie, président à mortier, appelé pour remplacer le premier président de la Guesle, qui venait d'être nommé procureur-général à Paris ; et le nouveau texte de la coutume, sanctionné par lettres patentes du roi, devint exécutoire dans toute la Bourgogne, à partir du 9 décembre 1575, jour où ces lettres furent entérinées par arrêt du parlement. Il n'est pas besoin d'ajouter que des services si considérables avaient acquis à Vintimille autant d'influence au sein du parlement qu'il y avait rencontré, quelques années auparavant, de préventions. Déjà, sur les représentations de ce corps tout entier, des lettres patentes du roi du 17 décembre 1568, l'avaient déclaré expressément affranchi de la déchéance

qui venait d'atteindre pour la seconde fois ceux de ses collègues que l'on accusait de favoriser les nouvelles doctrines. Aucun doute qu'il ne fût parvenu promptement aux premières charges de la magistrature, si la modération de ses idées au milieu de l'effervescence générale, si d'ailleurs sa qualité d'étranger, n'eussent fait obstacle à son élévation.

Vers l'année 1570, Vintimille fut bien cruellement frappé dans ses affections : il perdit sa femme, après vingt ans de mariage. Il la regretta vivement, si l'on en juge par la touchante expression de ses regrets : « Tant qu'elle vécut, s'écrie-t-il, la vie ne me fut jamais à charge ; depuis qu'elle est morte, je n'ai pas connu un seul instant de vrai bonheur.. Et s'il ne me restait une fille, gage de son amour, une fille et un gendre qui sont les appuis de ma vieillesse ; si Popon, cet invariable ami, ne m'avait assisté et reconforté dans ma détresse subite ; si, par ses prières et en élevant mes pensées vers Dieu, il ne m'avait rappelé à la vie, mes cendres et celles de cette épouse adorée reposeraient, à l'heure qu'il est, dans la même urne (1). »

Mais les consolations que Vintimille trouva auprès de personnes si chères ne lui suffirent pas encore : il embrassa le sacerdoce, donnant ainsi un irrécusable témoignage de l'orthodoxie de sa foi, et devint, tout en conservant ses fonctions de conseiller, archidiacre de Notre-Dame de Beaune, chanoine de Saint-Lazare d'Autun et doyen de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (2). Sa mo-

(1) Ce passage est traduit de l'élégie latine déjà citée, et qui parut en 1580.

(2) Claud. Roberti, *Gallia christiana*, in Episc. August., page 216 ; — Palliot ; — de la Monnoye, dans les *Bibliothèques françaises* de Du Verdier et La Croix du Maine, etc.

dération prit aisément les allures plus vives de la charité : hâtons-nous de dire qu'il fut un de ceux qui contribuèrent à préserver la Bourgogne des horreurs de la Saint-Barthélemy ; car c'est après avoir réuni, le 26 août 1572, un conseil secret où Vintimille se trouvait, avec Jeannin, avocat au parlement, et trois autres, que Chabot de Charny, grand-écuyer de France, qui commandait la province comme lieutenant-général, se refusa à ordonner les massacres (1).

L'Europe, malgré tant de sujets d'inquiétude, avait accueilli avec enthousiasme, au mois d'octobre 1571, la nouvelle de l'éclatante victoire remportée sur les Turcs, dans le golfe de Lépante, par les flottes de Philippe II, du Pape et des Vénitiens, réunies sous le commandement de Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint. Vintimille prit sa part de l'allégresse générale : mais son émotion fut d'autant plus profonde, que l'ennemi de la chrétienté était en même temps l'ennemi particulier de sa race. Non-seulement c'étaient les Turcs qui, cinquante ans auparavant, avaient massacré dans Rhodes son père et ses oncles, versé le sang de sa mère et de son bienfaiteur, causé la dispersion et la ruine de sa famille, et qui l'avaient contraint à se réfugier sur la terre étrangère, dure extrémité, quoique cette terre fût la France ! mais c'étaient eux encore qui, dans le siècle précédent, avaient ravi à ses ancêtres maternels le trône de Constantinople. Il composa sur l'anéantissement de leur flotte un poème latin, qu'il dédia au Sénat et au peuple de Venise

(1) Voir les œuvres du président Jeannin. Ayant dû opiner le premier, comme le plus jeune et le moins qualifié, Jeannin émit courageusement l'avis, bientôt adopté par tout le Conseil, qu'il y avait lieu de résister aux ordres du roi.

et qui parut en 1572. Ce poème intéresserait davantage, s'il était l'œuvre d'un témoin oculaire; mais quelle verve dans le prologue ! et comme le sentiment du triomphe y fait vibrer l'âme de ce vieux gentilhomme, dont on voit bien que les anciennes blessures saignaient encore !

Cui grata est brevitas, satis, hostem dicere victum, est :
Sed me amissa Rhodos non sinit esse brevem.
Nam dulce est longos Turcis refricare dolores,
Mergere bis victos, bis jugulare juvat.

« Que celui qui aime la concision se contente de dire : « Nous avons vaincu ! la perte de Rhodes ne me permet « pas, à moi, d'être si court. J'ai du plaisir à raviver l'amère « douleur des Turcs ; j'ai du plaisir à les submerger une « seconde fois et à les égorger de nouveau. »

L'épilogue est un morceau plein d'originalité, et qui mérite d'être rapporté tout entier ; car dans aucun autre peut-être Vintimille n'a plus délicatement et plus poétiquement exprimé le sentiment secret qui, malgré son âge, ses fonctions et tant de nouveaux liens, le rappelait vers la riante patrie de ses jeunes années. Touchante coïncidence ! le même regret, la même espérance s'exhalera, longtemps après, des lèvres d'André Chénier, cet autre Gallo-Grec, aussi intéressant et non moins malheureux que Vintimille :

Salut, Thrace, ma mère, et la mère d'Orphée ;
Galata, que mes yeux désiraient dès longtemps, etc.

Vintimille s'exprime ainsi :

Nuper ab antiquis exsurgens Pallas Athenis,
Vocibus his visa est imperiosa loqui :
Pulse Rhodo, et pelagi variis erepte periclis,
Quid tantùm in Francûm finibus exul agis ?

En patefacta via est, Venetûm victricibus armis,
Quà patrios possis tutus adire lares ;
Quàque Palæologis quæ olim ferus abstulit hostis,
Hæres legitimus regna superba petas :
Surge, age, pelle moras, ego te freta lata remensum
Efficiam optatâ conditione frui.
Huic ego : Quid dulcem rumpis mihi, Diva, quietem ?
Non stimulant fessum præmia tanta senem.
Quò mihi vela, rates ? Quò pontus, monstra, procellæ?
Quò longi errores, exiliumque duplex ?
Quid mihi regna refers tantis obnoxia curis ?
Regnent, queis fastus, sanguis et arma placent.
Gallia nunc patria est: valeat Rhodos atque Penates.
Natalisque, Coos Hippocratæa vale.
Stare loco, et tutâ est animus considere terrâ .
Hic ubi pax, pietas, et sacra jura vigent ;
Hìc, ubi doctorum jucunda caterva virorum,
Flora, Pales, Bacchus et Ceres alma virent.
Barbara nunc Cyrrha est, Scythicos jàm Græcia mores
Induit, antiquæ nil pietatis habet.
Sed si Threiciis Turcæ expellantur ab oris,
Mæoticos ultrà Tartareosque sinus ;
Insita si feritas dulci mitescat amore,
Thespiadis priscus si redivivat honos :
Non equidem abnuerim (neque enim me Caucasus horrens
Nutriit, ut patriæ non memor esse velim) ,
Ionias iterùm lætus remeare per undas,
Et semel, optatos rursûs adire lares :
Musa per Ægeam ut Delum, Coon, atque Colossos
Currat, et Aoniis fontibus ora riget.

« Naguère je crus voir Pallas s'élancer de l'ancienne ville
« d'Athènes ; elle vint à moi et me dit avec autorité : Rho-
« dien banni, toi qui as impunément affronté les mille périls
« de la mer, pourquoi prolonger ton exil sur les frontières
« de la France ? Grâce au succès des Vénitiens, les che-

« mins te sont ouverts ; tu peux aller retrouver sans crainte « les lares paternels ; légitime héritier des Paléologues, tu « peux rentrer au sein du magnifique empire dont un en- « nemi barbare les a dépouillés. Allons, pars, ne tarde « plus : repasse la vaste étendue des mers ; je te rendrai « alors l'heureuse condition que tu regrettes. — Et moi : « Pourquoi, déesse, troubler le repos dont je jouis? Je suis « fatigué; je suis vieux: de si grands avantages ne me ten- « tent pas. Que me parles-tu de mer, de navires, de calamités « et de tempêtes? Qu'ai-je affaire de nouvelles aventures et « d'un second exil ? Pourquoi m'offrir un trône que d'in- « nombrables soucis environnent ? Le trône ne convient « qu'à ceux qui aiment le faste, le sang, la guerre ! La « France est désormais ma patrie. Adieu, Rhodes, pénates ; « et toi, qui m'as vu naître, Cos, patrie d'Hippocrate, adieu ! « Je n'ai qu'un désir, c'est de rester où je suis, dans cette « contrée sûre, là où sont encore respectés la paix, la re- « ligion, les plus imprescriptibles droits ; là où fleurissent « de savants hommes en tout genre, troupe aimable, et « avec eux Flore , Palès, Bacchus, la nourricière Cérès. « Cyrrha (1) maintenant est barbare ; la Grèce a adopté les « mœurs de la Scythie : il ne lui reste plus rien de son antique « piété. Mais si les Turcs étaient chassés des rivages de « la Thrace, par-delà les Palus-Méotides et les mers de la « Tartarie ; si à la rudesse qu'ils ont introduite succé- « daient des mœurs plus douces ; si Thespies recouvrait « son ancienne gloire.... oh ! alors, je ne m'en défends pas « (car il faudrait que j'eusse été élevé dans l'affreux Cau- « case pour vouloir oublier tout-à-fait ma patrie), c'est « avec joie que je voguerais de nouveau sur les mers « d'Ionie ; c'est avec joie que j'irais revoir mes lares tant « regrettés. Ma Muse volerait à travers la mer Égée, « Délos, Cos et les Colosses, et irait tremper ses lèvres « aux fontaines d'Aonie. »

(1) Ville de la Phocide, au pied du Parnasse.

C'est à peu près dans le même temps que Vintimille, à la prière de Maclou Popon, composa une histoire généalogique de sa famille, sous ce titre : *Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris.* Il la dédia à son ami, et la lui envoya sous la condition d'en faire, après l'avoir lue, *un présent à Vulcain.* Mais Popon n'eut garde de prendre au sérieux la recommandation de Vintimille. La copie manuscrite de cet ouvrage que possède la bibliothèque impériale (1) provient du monastère de Saint-Germain-des-Prés, auquel elle avait été léguée, en 1732, par Henri de Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz, qui la tenait lui-même de Louis Machon, chanoine de Toul. Elle doit avoir été faite, après la mort de Jacques de Vintimille, pour Prosper, son neveu, fils de Marc ; car elle contient une notice sur Prosper et les armes des Vintimille, plusieurs fois écartelées ou accolées avec celles de madame Claude de Cornillion, sa femme. Malheureusement, Jacques, dans cette sorte de compilation biographique (2), s'occupe moins de lui-même que de sa famille, et les documents qu'on y trouve sur celle-ci manquent quelquefois d'exactitude, parce que, comme il nous l'apprend, les *titres anciens* de sa maison étant en la puissance de son frère, au Cunio, il n'avait pu, en écrivant, consulter que ses souvenirs.

Quelques années après, Vintimille, sur la demande de Philibert Bugnyon, avocat en la sénéchaussée, siége présidial de Lyon et parlement de Dombes, traduisit du

(1) Voir l'Avertissement.

(2) Les premiers auteurs qui en fassent mention sont Palliot, dans son *Parlement de Bourgogne*, et le P. Louis Jacob, dans l'ouvrage qu'il a composé en langue latine sur *les Écrivains illustres de Châlon*. Tous deux florissaient au XVII^e^ siècle.

grec en français l'oraison ou apologie de Lysias sur le meurtre d'Eratosthène, surpris en adultère. Cette traduction parut à Lyon, en 1576, précédée, suivant l'usage, de vers latins et français adressés à l'auteur par divers poètes du temps, tels que Jean de Chevigny, G. Chappuys, Antoine Armand, et accompagnée d'un commentaire de Bugnyon, dans lequel « est traictée et comprinse toute la matière des adultères insérée dans le droit civil. » Bugnyon plaça en tête de l'ouvrage la lettre suivante, qui contient ses remerçîments au traducteur :

« *A noble et généreux seigneur Jacques, des comtes de Vintemille, Rhodien, etc. Philibert Bugnyon, jurisconsulte masconnais, salut.*

« Je serois du tout ingrat envers vous, Monsieur, si « ayant reçu ce bien de votre part qu'en ma faveur l'o- « raison de Lysias, qui se présente, soit mise en public, » je ne tâchois de l'accompagner du commentaire que je « vous ay dès-longtemps promis.... Et me sens gran- « dement obligé à votre seigneurie, d'avoir gaigné ce « poinct, que pour l'amour de moy, en l'âge où vous es- « tes, vous ayez prins la patience, et croy-je le plaisir, « de faire celuy parler françois, qui n'eut jamais eu le « crédit d'estre et paroistre entre les nostres, si ne l'eus- « siez mis en autorité, bruit et réputation : par le moyen « de laquelle j'estime qu'il sera bientost si avancé, que « peu d'autres Grecs y seront les mieux venus. Ce qui « me contrainct de vous prier mettre la main au surplus « de ses insignes et laborieuses œuvres, de la traduction « desquelles vous me rapporterez moins d'honneur que « vous vous en estes acquis par la docte Cyropédie de « Xénophon, etc... Ne permettez donc, Monsieur, que la « république et nation françoise soit privée du fruict qui

« ne luy peut (que je sache) commodément estre imparty « que par vous et le docte prélat Amyot, qui a peu de « semblables en son estat et profession : et recevez mes « scolies et lucubrations d'aussi bon cœur que je les vous « dédie, en commémoration et souvenance de l'amitié « qu'il vous plaist me porter ; vous recommandant la « version que vous préparez des livres de Ptolomé, « ainsi que m'escrivistes n'aguères, et baisant les mains « de Votre Seigneurie. A Lyon, ce 24 de septembre « 1575. »

La traduction projetée des ouvrages de l'astronome Ptolémée ne parut jamais (1) ; mais on voit, par la mention qui précède, avec quelle ardeur Vintimille se livrait encore au travail, quand déjà commençait pour lui la longue série des désenchantements de la vieillesse.

Peu de temps après la Saint-Barthélemy, Michel de l'Hospital était mort, dans une retraite qui ressemblait à un exil, et gémissant des maux qu'il s'était vainement efforcé de conjurer. Au mois de mars 1577, ce fut le tour de Maclou Popon, âgé seulement de soixante-trois ans. La mort de ce magistrat si savant et si vertueux fut un coup cruel pour Vintimille ; on peut même dire qu'il ne s'en releva pas. Tout ce qu'il écrivit depuis, et il n'écrivit guère que pour parler de ce triste événement, est empreint d'une profonde mélancolie. Il résolut du moins d'élever à son ami un monument, non de marbre,

(1) Le passage suivant d'une pièce de Philippe Robert, avocat au parlement de Dijon, donne à penser que cette traduction était terminée en 1580, et que Vintimille l'avait communiquée à quelques amis :

Hujus ab auspiciis Xenophon, Ptolemæus, et ipse
Historiæ scriptor romanæ, in luminis auras
Emergunt, et Franciaco spectantur amictu.

d'or ou d'ivoire, ni gigantesque, ni orné de colonnes précieuses, mais plus durable encore, tout littéraire, tel en un mot qu'il convenait à un si docte et si modeste personnage. Tous les amis du défunt se mirent aussitôt à l'œuvre, et chacun d'eux apporta le tribut poétique de ses regrets (1). Vintimille, pour sa part, composa un grand nombre de pièces en vers latins. Au frontispice de ce recueil, imprimé à Paris en 1580, est une pyramide qui supporte un globe terrestre surmonté d'une Renommée, avec cette inscription :

Æternæ memoriæ Macuti Pomponii, senatoris Divionensis; doctrinæ, fidei, pietatis et justitiæ ergo, Musæ Burgundicæ alumno clarissimo posuerunt, consecraverunt (1577).

« A l'éternelle mémoire de Maclou Popon, magistrat « dijonnais : il doit à sa science, à sa bonne foi, à sa « piété et à sa justice, ce monument que les Muses de « la Bourgogne lui ont élevé et consacré comme au plus « illustre de leurs nourrissons. »

Puis Vintimille raconte, dans une lettre en prose latine, datée du mois d'avril de la même année, et adressée à Charles Alibout, évêque d'Autun, la vie, mais surtout les derniers moments de Maclou. A l'élévation du langage on reconnaît un disciple de Platon ; mais l'accent contenu, quoique pénétrant du narrateur, laisse deviner la résignation plus touchante encore d'un chrétien :

« Pendant les six mois qu'a duré sa dernière maladie, dit-il, ses amis pleuraient, sa femme éclatait en san-

(1) Maclou Popon, dans sa jeunesse, avait inspiré des sentiments semblables à Théodore de Bèze, comme l'attestent deux élégies qui se trouvent dans les poésies latines de cet auteur, et qu'il composa sur la fausse nouvelle qui s'était répandue que Maclou était mort en traversant les Alpes.

glots, et de même ses petits enfants, toute sa maison. Pour moi, dans une conjoncture si cruelle, à la manière d'Annibal, je cachais sous un visage souriant ma tristesse ; je l'encourageais, je l'affermissais de mon mieux contre la mort, me préparant à des sentiments semblables, afin de pouvoir, quand le moment en serait venu, mourir avec le même courage. »

Viennent ensuite l'épitaphe de Popon et les élégies inspirées par sa mort. Mais non, ce n'est point assez des pieux efforts de l'amitié ; Vintimille voudrait y associer tout ce que Paris, tout ce que la France comptait alors de plus illustre. Ah ! si des poètes comme Ronsard, Jodelle, Daurat, Jamyn, Baïf, Desportes, Remi Belleau, Garnier, pouvaient prêter à sa douleur le concours de leurs talents ! Il sait combien leurs moments sont précieux ; il ne voudrait pas être indiscret : mais il faut enfin, il faut avant tout que le souvenir d'un si regrettable ami ne périsse pas (1).

LUDOVIC DE VAUZELLES.

(1) Voir la pièce intitulée : *Vintimillius Rhodius ad Musas.*

(*A continuer*).